

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers individuels

30 juin 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Notre opinion

À notre avis, les états financiers individuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022 conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de CRCD, qui comprennent :

- les bilans au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états du résultat global pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022;
- les états des variations de l'actif net pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022;
- les notes afférentes, qui comprennent les méthodes comptables significatives et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion plutôt que dans les notes afférentes aux états financiers individuels. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers individuels et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de CRCD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers individuels au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, ca_montreal_main_fax@pwc.com



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers individuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers individuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers individuels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers individuels conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers individuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers individuels, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de CRCD à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CRCD ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de CRCD.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers individuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers individuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de CRCD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de CRCD à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers individuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener CRCD à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers individuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers individuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 17 août 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A117693

Bilans

| (en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires en circulation et l'actif net par action ordinaire) | Notes | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|--|----------|--------------------------|------------------------------|
| ACTIF | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 7 | 1 949 137 | 1 938 022 |
| Autres investissements | 8 | 595 151 | 561 112 |
| Immobilisations incorporelles | 10 | 3 699 | 5 102 |
| Impôts sur le bénéfice | 17 | 35 696 | 38 034 |
| Comptes débiteurs | 11 | 28 053 | 29 967 |
| Encaisse | 12 | 15 623 | 5 824 |
| | | 2 627 359 | 2 578 061 |
| PASSIF | | | |
| Autres investissements - Engagements afférents à des titres vendus à découvert | 8 | 18 995 | — |
| Passifs financiers | | — | 2 197 |
| Impôts sur le bénéfice | 17 | 1 017 | 1 655 |
| Comptes créditeurs | | 21 705 | 10 642 |
| Découvert bancaire | 12 et 13 | — | 4 467 |
| | | 41 717 | 18 961 |
| ACTIF NET | 14 | 2 585 642 | 2 559 100 |
| NOMBRE D'ACTION ORDINAIRES EN CIRCULATION | | 145 665 734 | 148 098 572 |
| ACTIF NET PAR ACTION ORDINAIRE | | 17,75 | 17,28 |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) Bernard Bolduc, B.A.A. Finance, IA S.A., administrateur

(signé) Jean-Guy Sénécal, FCPA, B.A.A., administrateur

États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

| (en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le bénéfice net par action ordinaire) | Notes | 2023 \$ | 2022 \$ |
|--|--------|-------------|-------------|
| PRODUITS | | | |
| Intérêts | 7 et 8 | 23 292 | 19 424 |
| Dividendes et distributions | | 11 015 | 12 348 |
| Frais d'administration | | 56 | 65 |
| | | 34 363 | 31 837 |
| GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS | | | |
| Réalisés | | 43 238 | (40 188) |
| Non réalisés | | 17 608 | (63 812) |
| | | 60 846 | (104 000) |
| Frais financiers | 13 | (761) | (719) |
| TOTAL DES PRODUITS NETS ET DES GAINS (PERTES) SUR INVESTISSEMENTS | | 94 448 | (72 882) |
| CHARGES OPÉRATIONNELLES | | | |
| Frais de gestion | | 14 083 | 14 006 |
| Autres frais d'exploitation | 16 | 5 173 | 5 620 |
| Services aux actionnaires | 16 | 6 292 | 6 403 |
| | | 25 548 | 26 029 |
| BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS | | 68 900 | (98 911) |
| Impôts sur le bénéfice (recouvrement) | 17 | 354 | (3 106) |
| BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE LA PÉRIODE | | 68 546 | (95 805) |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES | | 146 588 432 | 143 908 455 |
| BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PAR ACTION ORDINAIRE | | 0,47 | (0,67) |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

| (en milliers de dollars canadiens) | Capital-actions (note 14) | | | | | | Bénéfices non répartis | Actif net |
|--|-------------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|--------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Actions « Émission » ⁽¹⁾ | | Actions « Échange » ⁽¹⁾ | | Total | | | |
| | Nombre | \$ | Nombre | \$ | Nombre | \$ | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 125 467 215 | 1 616 925 | 22 631 357 | 347 006 | 148 098 572 | 1 963 931 | 595 169 | 2 559 100 |
| Bénéfice net de la période | — | — | — | — | — | — | 68 546 | 68 546 |
| Opérations sur le capital-actions | | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires | (406) | (7) | — | — | (406) | (7) | — | (7) |
| Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾ | (2 393 369) | (26 426) | (39 063) | (600) | (2 432 432) | (27 026) | (14 971) | (41 997) |
| Échange d'actions ordinaires | (2 895 253) | (31 028) | 2 895 253 | 49 885 | — | 18 857 | (18 857) | — |
| SOLDE AU 30 JUIN 2023 | 120 178 187 | 1 559 464 | 25 487 547 | 396 291 | 145 665 734 | 1 955 755 | 629 887 | 2 585 642 |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 125 101 939 | 1 561 304 | 19 857 252 | 298 301 | 144 959 191 | 1 859 605 | 735 098 | 2 594 703 |
| Perte nette de la période | — | — | — | — | — | — | (95 805) | (95 805) |
| Opérations sur le capital-actions | | | | | | | | |
| Émission d'actions ordinaires | 10 767 | 189 | — | — | 10 767 | 189 | — | 189 |
| Rachat d'actions ordinaires ⁽²⁾ | (2 321 047) | (25 868) | (34 562) | (521) | (2 355 609) | (26 389) | (15 623) | (42 012) |
| Échange d'actions ordinaires | (2 853 370) | (29 599) | 2 853 370 | 49 905 | — | 20 306 | (20 306) | — |
| SOLDE AU 30 JUIN 2022 | 119 938 289 | 1 506 026 | 22 676 060 | 347 685 | 142 614 349 | 1 853 711 | 603 364 | 2 457 075 |

⁽¹⁾ Actions « Émission » désignent les actions ordinaires de catégorie A « Émission » et Actions « Échange » désignent les actions ordinaires de catégorie B « Échange »; collectivement appelées actions ordinaires.

⁽²⁾ Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin

| (en milliers de dollars canadiens) | Notes | 2023 \$ | 2022 \$ |
|---|-------|-----------------|------------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Bénéfice net (perte nette) de la période | | 68 546 | (95 805) |
| Ajustements sans effet sur la trésorerie | | | |
| Pertes (gains) sur investissements | | (60 846) | 104 000 |
| Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements | | (1 307) | (427) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | 1 571 | 1 577 |
| Impôts différés | | (4 130) | 177 |
| Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse | | (7 665) | (8 054) |
| Variation des actifs et des passifs opérationnels | | | |
| Impôts sur le bénéfice | | 5 830 | (9 488) |
| Comptes débiteurs | | (11 287) | (2 634) |
| Comptes créditeurs | | 10 180 | (2 943) |
| Acquisition d'investissements à impact économique québécois | | (85 216) | (219 683) |
| Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois | | 145 247 | 49 423 |
| Acquisition d'autres investissements | | (139 417) | (452 135) |
| Produit de la cession d'autres investissements | | 135 430 | 458 713 |
| | | 56 936 | (177 279) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (168) | (1 002) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Émission d'actions ordinaires | | (7) | 189 |
| Rachat d'actions ordinaires | | (41 997) | (42 012) |
| | | (42 004) | (41 823) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période | | | |
| | | 14 764 | (220 104) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | | 1 456 | 26 295 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE | 12 | 16 220 | (193 809) |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Intérêts reçus | | 17 828 | 12 746 |
| Dividendes et distributions reçus | | 9 140 | 8 133 |
| Impôts sur les bénéfices remboursés (payés) | | 1 373 | (6 205) |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers individuels.

Notes afférentes aux états financiers individuels

Note 1 – Loi constitutive, administration et investissements

Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) est constitué par une loi sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputé avoir été constitué par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. CRCD a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. CRCD a comme place d'affaires le 2, complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

Administration

Les activités de CRCD sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- six personnes nommées par la présidence de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- trois personnes élues par l'assemblée générale des actionnaires;
- trois personnes nommées par les neuf membres nommés précédemment, dont une personne que ces membres jugent représentative des coopératives admissibles et une autre des autres entités admissibles décrites dans la Loi; et
- un administrateur Relations avec le Mouvement Desjardins nommé par les douze administrateurs.

Investissements

CRCD peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$, ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$. L'investissement est généralement prévu pour une durée de trois à vingt ans.

CRCD peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à CRCD d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, CRCD ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

Les investissements admissibles de CRCD, selon la définition donnée par la Loi, doivent représenter, en moyenne, au moins 65 % de l'actif net moyen de CRCD de l'année précédente.

De plus, une partie représentant au moins 35 % de ce pourcentage doit être investie dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles, selon la définition de la Loi.

Si au terme d'un exercice, une de ces cibles n'est pas atteinte, l'émission de capital autorisée pourrait être réduite pour la période de capitalisation suivant la fin de cet exercice.

Note 2 – Mode de présentation

Déclaration de conformité

CRCD a établi les présents états financiers individuels (les « états financiers ») conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 17 août 2023.

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne l'encaisse, le découvert bancaire, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les immobilisations incorporelles ainsi que les impôts, qui sont évalués au coût amorti et au coût.

Entité d'investissement

CRCD compte plusieurs actionnaires qui ne lui sont pas liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans CRCD sont sous forme d'actions rachetables, sujettes à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon la Norme comptable internationale IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*.

CRCD a conclu qu'il constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car il obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, CRCD ne prépare pas d'états financiers consolidés et les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de CRCD. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes sont en milliers de dollars, sauf indication contraire. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

Note 3 – Méthodes comptables significatives

a) Nouvelle norme comptable adoptée

Une publication de l'IASB a donné lieu à des modifications de certains paragraphes de la norme IAS 1, *Présentation des informations à fournir*. Ces changements exigent notamment que les entités fournissent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à cette norme ont été adoptées par CRCD au 1^{er} janvier 2023.

b) Instruments financiers

CRCD comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit CRCD sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont CRCD gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie, c'est-à-dire qu'ils reflètent si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les modèles économiques établis par CRCD se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers; et
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de CRCD se résument comme suit :

- Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements et les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de gérer et d'évaluer la performance des investissements sur une base de la juste valeur.
- L'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes à recevoir sur les cessions d'autres investissements sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, puisque leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt.
- Les comptes créditeurs, le découvert bancaire et les comptes à payer sur les acquisitions d'autres investissements sont classés et évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur tandis que les passifs financiers ainsi que les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés considérés comme actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances. Dans certains cas, si le marché n'est pas considéré comme actif, le dernier prix coté situé entre le cours vendeur et le cours acheteur peut être ajusté pour refléter adéquatement la juste valeur.

Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés

Lorsque des actifs et des passifs ne sont pas négociés sur des marchés, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de CRCD. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

Prêts et avances, actions non participantes

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par CRCD en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'il exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

Actions participantes

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

Fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché

Les participations en fonds d'actions canadiennes, fonds immobiliers, fonds d'infrastructures et fonds de stratégies d'actions neutres au marché sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur représente l'actif net par part, tel qu'elle est établie par les fonds en date du bilan.

Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par CRCD relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une provision pour perte de crédit attendue équivalente à l'estimation du montant à assumer sera comptabilisée à titre de passif.

Billet

Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois et est comptabilisé à la juste valeur, qui correspond à la somme que CRCD aurait à recevoir en vertu de l'entente contractuelle sous-jacente à ce billet à la date de présentation de l'information financière.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentant l'obligation pour CRCD de livrer des titres qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur à titre de passifs. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à titre de gains (pertes) sur investissements à l'état du résultat global.

Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels et prend notamment en considération le risque de crédit du débiteur. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépend d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

d) Capital-actions

Les actions ordinaires de CRCD sont rachetables au gré de l'actionnaire, soumises à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de CRCD en cas de liquidation de celui-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de CRCD;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour CRCD de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à CRCD; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de CRCD; et
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions, sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de CRCD sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Note 3 – Méthodes comptables significatives (suite)

e) Constatation des produits

Intérêts

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux états du résultat global, sous la rubrique « Intérêts ».

Dividendes et distributions

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions ou encaissés.

Les distributions sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les fonds du portefeuille des autres investissements.

Gains et pertes

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les variations de la juste valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements sont considérées comme un ajustement du produit de cession et sont donc comptabilisées comme gains et pertes réalisés. Les gains et les pertes réalisés sur un passif financier sont comptabilisés lorsque celui-ci est payé et correspondent à l'écart entre le montant payé par CRCD en règlement du passif financier et la valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

f) Contrats de change

Dans le cadre de ses activités d'investissements, CRCD a recours à des contrats de change qui visent la couverture systématique du risque de devises relatif aux actifs évalués en devises, à moins que celui-ci ne fasse partie du rendement attendu à long terme de certaines catégories d'actifs. CRCD a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

g) Impôts

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états du résultat global.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

CRCD est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Aux fins de l'impôt fédéral, CRCD peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. Ce remboursement attendu d'impôts est constaté à titre d'actif au bilan. CRCD se considère, en substance, comme exempté des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôt différé relié aux gains (pertes) latents sur les investissements et aux recouvrements latents découlant des

mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Aux fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

Note 4 – Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que CRCD exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. CRCD estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent, par conséquent, une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que CRCD porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés.

Un jugement important est posé sur les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de CRCD afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. CRCD considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers (AMF), CRCD a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuilles (CEP), formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, passe en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires. De plus, un comité d'audit et de gestion des risques surveille le risque de non-conformité aux règles d'évaluation de portefeuille. En cas de non-conformité, le CEP en serait informé.

Note 5 – Modifications comptables futures

Il n'y a aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'est pas encore en vigueur au 30 juin 2023 et qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers de CRCD.

Note 6 – Risques associés aux instruments financiers

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de CRCD sont discutés en détail dans les sections « Risque de marché », « Risque de crédit et de contrepartie », « Risque de concentration » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de CRCD, qui font partie intégrante des états financiers audités.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois

Le Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois peut être obtenu sur demande en écrivant au lieu d'affaires de CRCQ ou en consultant son site Internet, à l'adresse www.capitalregional.com et sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com. Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

| | Au 30 juin 2023 | | |
|----------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ |
| Non garantis | | | |
| Actions ordinaires | 545 948 | 130 502 | 676 450 |
| Actions privilégiées | 355 643 | 76 742 | 432 385 |
| Parts de fonds | 294 079 | 114 035 | 408 114 |
| Prêts et avances | 451 939 | (28 346) | 423 593 |
| Billet | 534 | 1 230 | 1 764 |
| Garantis | | | |
| Prêts et avances | 9 623 | (2 792) | 6 831 |
| Total | 1 657 766 | 291 371 | 1 949 137 |

| | Au 31 décembre 2022 | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | Coût \$ | Gain (perte) non réalisé \$ | Juste valeur \$ |
| Non garantis | | | |
| Actions ordinaires | 537 237 | 90 672 | 627 909 |
| Actions privilégiées | 333 285 | 89 565 | 422 850 |
| Parts de fonds | 282 798 | 118 021 | 400 819 |
| Prêts et avances | 494 483 | (17 294) | 477 189 |
| Billet | 480 | 1 666 | 2 146 |
| Garantis | | | |
| Prêts et avances | 10 190 | (3 081) | 7 109 |
| Total | 1 658 473 | 279 549 | 1 938 022 |

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur en dollars canadiens de 87,1 M\$ (74,2 M\$ au 31 décembre 2022) et des investissements évalués en euros pour une juste valeur en dollars canadiens de 29,0 M\$ (24,5 M\$ au 31 décembre 2022).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 8,6 % (7,5 % au 31 décembre 2022). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel sont de 19,4 M\$ (15,9 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022). La variation de la juste valeur des prêts et avances est principalement imputable à l'évolution des taux exigés sur ces types de produits et, dans une moindre mesure, à la variation du risque de crédit.

Les prêts et avances ont une durée moyenne résiduelle de 5,1 années (4,8 années au 31 décembre 2022), et la juste valeur de ces prêts et avances échéant dans moins d'un an est de 11,8 M\$ (85,5 M\$ au 31 décembre 2022).

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

| Secteur d'activité | Au 30 juin 2023 | | | | |
|---|---------------------|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------|
| | Manufacturier \$ | Services \$ | Innovations technologiques \$ | Fonds \$ | Total \$ |
| Investissements, au coût | 653 214 | 559 570 | 150 369 | 294 613 | 1 657 766 |
| Gain (perte) non réalisé | 125 465 | 60 776 | (10 135) | 115 265 | 291 371 |
| Juste valeur | 778 679 | 620 346 | 140 234 | 409 878 | 1 949 137 |
| Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ | 16 401 | 37 088 | 1 711 | 117 211 | 172 411 |
| Garanties et cautionnements ^{(1) (2)} | 3 500 | 6 233 | — | — | 9 733 |
| Total | 798 580 | 663 667 | 141 945 | 527 089 | 2 131 281 |

| Secteur d'activité | Au 31 décembre 2022 | | | | |
|---|---------------------|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------|
| | Manufacturier \$ | Services \$ | Innovations technologiques \$ | Fonds \$ | Total \$ |
| Investissements, au coût | 693 215 | 546 258 | 135 722 | 283 278 | 1 658 473 |
| Gain (perte) non réalisé | 127 133 | 46 841 | (14 112) | 119 687 | 279 549 |
| Juste valeur | 820 348 | 593 099 | 121 610 | 402 965 | 1 938 022 |
| Fonds engagés mais non déboursés ⁽¹⁾ | 23 111 | 6 499 | 14 300 | 168 619 | 212 529 |
| Garanties et cautionnements ^{(1) (2)} | 3 500 | 6 233 | — | — | 9 733 |
| Total | 846 959 | 605 831 | 135 910 | 571 584 | 2 160 284 |

⁽¹⁾ Les fonds engagés, mais non déboursés, ainsi que les garanties et cautionnements n'apparaissent pas au bilan.

⁽²⁾ En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, lorsque CRCD fait un investissement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même les Autres investissements.

Garanties et cautionnements

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, CRCD a consenti des garanties d'un montant total de 9,7 M\$, dans le cadre de cautions adossées à des prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles CRCD a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une entreprise ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée de ces cautions au moment de leur octroi variait de quatre à cinq ans (quatre à cinq ans au 31 décembre 2022).

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, aucun montant n'a été comptabilisé dans les passifs à titre de provision pour perte de crédit attendue découlant de ces cautionnements consentis.

Note 7 – Investissements à impact économique québécois (suite)

Fonds engagés, mais non déboursés

Les fonds engagés, mais non déboursés, représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

| 2023 (6 mois) \$ | 2024 \$ | 2025 \$ | 2026 \$ | 2027 et après \$ | Total \$ |
|------------------------|------------|------------|------------|------------------------|-------------|
| 106 199 | 14 595 | 21 647 | 25 520 | 4 450 | 172 411 |

Investissements dans les filiales et les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, CRCD a déterminé qu'il détient le contrôle (filiales) ou qu'il exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivant :

| | Au 30 juin 2023 | | Au 31 décembre 2022 | |
|--------------------------|-----------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Nombre | Juste valeur \$ | Nombre | Juste valeur \$ |
| Filiales | | | | |
| Entreprises partenaires | 7 | 302 490 | 7 | 322 905 |
| Entités associées | | | | |
| Entreprises partenaires | 53 | 629 221 | 53 | 606 957 |
| Fonds | 9 | 372 675 | 9 | 362 576 |

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays de constitution est le Canada.

Les participations dans le capital-actions des entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par CRCD dans chacune de ces entreprises partenaires est de 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 2 % et 45 % au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 pour les entités associées. Au 30 juin 2023, les droits de vote sont équivalents à la proportion des intérêts détenus à l'exception de deux filiales et neuf entités associées (deux filiales et quatre entités associées au 31 décembre 2022).

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les participations dans les fonds sont constituées de parts, et le pourcentage de détention varie entre 13 % et 95 %.

Note 8 – Autres investissements (suite)

Répartition des obligations par échéance

| | Au 30 juin 2023 | | | Total \$ |
|-----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------|
| | Moins de 1 an \$ | De 1 an à 5 ans \$ | Plus de 5 ans \$ | |
| Coût | — | — | 294 524 | 294 524 |
| Valeur nominale | — | — | 333 577 | 333 577 |
| Juste valeur | — | — | 282 970 | 282 970 |
| Taux moyen nominal ⁽³⁾ | — | — | 2,08 % | 2,08 % |
| Taux moyen effectif | — | — | 3,36 % | 3,36 % |

| | Au 31 décembre 2022 | | | Total \$ |
|-----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|-------------|
| | Moins de 1 an \$ | De 1 an à 5 ans \$ | Plus de 5 ans \$ | |
| Coût | 274 | — | 291 105 | 291 379 |
| Valeur nominale | 275 | — | 326 197 | 326 472 |
| Juste valeur | 274 | — | 273 788 | 274 062 |
| Taux moyen nominal ⁽³⁾ | 1,75 % | — | 2,22 % | 2,22 % |
| Taux moyen effectif | 4,03 % | — | 3,31 % | 3,31 % |

⁽¹⁾ Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, les instruments de marché monétaire sont composés principalement de bons du Trésor, de papiers commerciaux et d'acceptations bancaires.

⁽²⁾ Les contrats de change pour vendre un notionnel de 66,5 M\$ US (80,0 M\$ US au 31 décembre 2022) et un notionnel de 22,3 M€ (18,7 M€ au 31 décembre 2022) ont une échéance de six mois.

⁽³⁾ La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

Les autres investissements incluent des investissements qui sont exposés aux monnaies étrangères pour une juste valeur de 79,4 M\$ (62,6 M\$ au 31 décembre 2022).

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les produits d'intérêts sur les obligations comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif sont de 4,8 M\$ (3,4 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022).

Actifs financiers affectés en garantie

Dans le cours normal des activités liées aux transactions d'engagements afférents à des titres vendus à découvert, des actifs financiers sous forme de titres obligataires sont affectés en garantie. Ces actifs financiers affectés en garantie d'une valeur de 22,2 M\$ au 30 juin 2023 (aucun au 31 décembre 2022) ne sont pas décomptabilisés puisque la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée.

Fonds engagés, mais non déboursés

Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus dans le fonds d'infrastructures et pour lesquels des montants ont été engagés par CRCD, mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. L'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

| 2023 (6 mois) \$ | 2024 \$ | 2025 \$ | 2026 \$ | 2027 et après \$ | Total \$ |
|------------------------|------------|------------|------------|------------------------|-------------|
| 24 869 | — | — | — | — | 24 869 |

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

CRCD a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix); et
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

| | Au 30 juin 2023 | | | |
|--|---------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Niveau 1 \$ | Niveau 2 \$ | Niveau 3 \$ | Total \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 18 168 | — | 1 930 969 | 1 949 137 |
| Autres investissements | 431 542 | 1 566 | 162 043 | 595 151 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | — | — | 4 970 | 4 970 |
| Total des actifs financiers | 449 710 | 1 566 | 2 097 982 | 2 549 258 |
| Passifs financiers | | | | |
| Autres investissements - Engagements afférents à des titres vendus à découvert | (18 995) | — | — | (18 995) |
| Total des passifs financiers | (18 995) | — | — | (18 995) |
| | Au 31 décembre 2022 | | | |
| | Niveau 1 \$ | Niveau 2 \$ | Niveau 3 \$ | Total \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Investissements à impact économique québécois | 16 143 | — | 1 921 879 | 1 938 022 |
| Autres investissements | 403 406 | 1 952 | 155 754 | 561 112 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | — | — | 18 593 | 18 593 |
| Total des actifs financiers | 419 549 | 1 952 | 2 096 226 | 2 517 727 |
| Passifs financiers | | | | |
| Autres passifs financiers | — | — | (2 197) | (2 197) |
| Total des passifs financiers | — | — | (2 197) | (2 197) |

Les autres passifs financiers sont des montants que CRCD aurait à verser en vertu d'ententes contractuelles et dont la juste valeur est déterminée en fonction de l'évolution de la juste valeur de certains investissements à impact économique québécois sous-jacents.

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (aucun transfert au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

| | Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 | | | |
|--|--|------------------------------|--|---------------------------------|
| | Investissements à impact économique québécois \$ | Autres investissements \$ | Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$ | Autres passifs financiers \$ |
| Juste valeur au 31 décembre 2022 | 1 921 879 | 155 754 | 18 593 | (2 197) |
| Gains (pertes) réalisés | 44 187 | 1 535 | 7 884 | (1 085) |
| Gains (pertes) non réalisés | 10 182 | (4 318) | — | — |
| Acquisitions/émissions | 92 349 | 21 072 | 1 550 | — |
| Cessions/remboursements | (137 628) | (12 000) | (23 057) | 3 282 |
| Juste valeur au 30 juin 2023 | 1 930 969 | 162 043 | 4 970 | — |
| Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2023 | 30 308 | (4 318) | — | — |

| | Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 | | | |
|--|--|------------------------------|--|---------------------------------|
| | Investissements à impact économique québécois \$ | Autres investissements \$ | Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$ | Autres passifs financiers \$ |
| Juste valeur au 31 décembre 2021 | 1 767 985 | 79 192 | 9 668 | (1 210) |
| Gains (pertes) réalisés | (28 735) | — | 2 275 | 349 |
| Gains (pertes) non réalisés | (22 187) | 8 783 | — | — |
| Acquisitions/émissions | 248 809 | 56 281 | — | — |
| Cessions/remboursements | (72 981) | — | (1 257) | (698) |
| Juste valeur au 30 juin 2022 | 1 892 891 | 144 256 | 10 686 | (1 559) |
| Gains (pertes) non réalisés du résultat global sur les investissements et les passifs financiers détenus au 30 juin 2022 | (59 719) | 8 783 | — | — |

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

| | Au 30 juin 2023 | | | |
|--|--------------------|---|---|---|
| | Juste valeur \$ | Principales techniques d'évaluation | Données non observables | Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée) |
| Investissements à impact économique québécois | | | | |
| Prêts et avances | 269 852 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 6,3 % à 15,7 % (9,2 %) |
| | 39 557 | Autres ⁽³⁾ | — | — |
| Actions non participantes | 114 195 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 6,4 % à 9,6 % (9,1 %) |
| Actions participantes majoritaires | 273 565 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 9,2 % à 11,6 % (10,7 %) |
| | 86 210 | Actif net redressé | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 5,5 % à 13,8 % (11,3 %) |
| | | | Actif net de l'entité | (2) |
| Actions participantes minoritaires | 326 157 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 8,3 % à 20,6 % (13,4 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 6,0 % à 39,5 % (14,7 %) |
| | 149 926 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/de l'offre | — |
| | 126 270 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | (2) |
| | 135 359 | Autres ⁽³⁾ | — | — |
| Billet | 1 764 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (4) |
| Parts de fonds | 408 114 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (2) |
| | 1 930 969 | | | |
| Autres investissements – Fonds immobiliers et Fonds d'infrastructures | 162 043 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (2) |
| Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | 4 970 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 0,0 % à 4,5 % (3,9 %) |

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

| | Au 31 décembre 2022 | | | |
|---|---------------------|---|--|---|
| | Juste valeur \$ | Principales techniques d'évaluation | Données non observables | Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée) |
| Investissements à impact économique québécois | | | | |
| Prêts et avances | 287 560 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 6,4 % à 15,0 % (10,5 %) |
| | 8 316 | Autres ⁽³⁾ | — | — |
| Actions non participantes | 121 728 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 7,5 % à 9,5 % (9,1 %) |
| Actions participantes majoritaires | 300 921 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 9,3 % à 12,1 % (10,9 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 11,5 % à 15,0 % (12,8 %) |
| | 81 599 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | (2) |
| Actions participantes minoritaires | 289 027 | Capitalisation des flux monétaires | Taux de capitalisation | De 8,4 % à 20,6 % (11,9 %) |
| | | | % du flux caractéristique ⁽¹⁾ | De 5,6 % à 41,1 % (14,7 %) |
| | 227 159 | Transactions récentes et offres d'achat | Prix payé/de l'offre | — |
| | 135 410 | Actif net redressé | Actif net de l'entité | (2) |
| | 67 194 | Autres ⁽³⁾ | — | — |
| Billet | 2 146 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (4) |
| Parts de fonds | 400 819 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (2) |
| | 1 921 879 | | | |
| Autres investissements – Fonds immobiliers | 155 754 | Actif net redressé | Actif net du fonds | (2) |
| Montant à recevoir sur les cessions d'investissement à impact économique québécois | 18 593 | Actualisation des flux monétaires | Taux de rendement exigé | De 4,0 % à 8,0 % (6,5 %) |
| Passifs financiers | (2 197) | Diverses | — | — |

(1) En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en pourcentage des ventes.

(2) En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

(3) Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de la valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

(4) Le billet à recevoir est lié à un investissement à impact économique québécois effectué dans un fonds.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

Sensibilité de la juste valeur aux données non observables

Bien que CRCD considère que les estimations de la juste valeur retenues aux fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

Prêts et avances, actions non participantes – Actualisation des flux monétaires

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. CRCD juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

Actions participantes – Capitalisation des flux monétaires

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, CRCD détermine un intervalle des justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués, et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de CRCD est de l'ordre de :

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Actions participantes majoritaires | +/- 0,3 % | +/- 0,4 % |
| Actions participantes minoritaires | +/- 0,5 % | +/- 0,4 % |

CRCD est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de CRCD.

Actions participantes – Transactions récentes et offres d'achat

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. CRCD doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Il peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 9 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Parts de fonds – Actif net redressé

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou des cessions de parts que CRCD a effectuées entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, CRCD doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Autres techniques d'évaluation

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, CRCD considère que la juste valeur qu'il aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

Note 10 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composés de coûts relatifs au développement d'applications pour fournir des services aux actionnaires.

Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application commence. Les dépenses engagées avant cette phase sont comptabilisées en charges. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 3 ans, soit leur durée d'utilité déterminée.

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|-------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Coût | 13 415 | 13 247 |
| Amortissement cumulé | (9 716) | (8 145) |
| Valeur nette comptable | 3 699 | 5 102 |

Note 11 – Comptes débiteurs

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|--|--------------------------|---------------------------------|
| Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements | 22 141 | 10 772 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | 4 970 | 18 593 |
| Montants à recevoir sur les cessions d'autres investissements | 423 | — |
| Autres | 519 | 602 |
| Total | 28 053 | 29 967 |

Les changements de risque de crédit n'ont pas eu d'impact significatif sur la valeur des montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois. Ces montants à recevoir incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 2,4 M\$ (16,8 M\$ au 31 décembre 2022).

Selon les informations disponibles à la date de clôture et les hypothèses posées sur le moment du recouvrement, CRCO s'attend à recouvrer des comptes débiteurs d'une valeur de 25,1 M\$ (16,8 M\$ au 31 décembre 2022) au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|---------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Encaisse | 15 623 | 5 824 |
| Découvert bancaire | — | (4 467) |
| Instruments de marché monétaire | 597 | 99 |
| Total | 16 220 | 1 456 |

Au 30 juin 2023, le montant d'encaisse inclut un montant de 1,0 M\$ en fidéicommiss (0,1 M\$ au 31 décembre 2022).

Note 13 – Marge de crédit

CRCO dispose d'une marge de crédit autorisée de 300 M\$ au 30 juin 2023 (300 M\$ au 31 décembre 2022) auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Cette marge de crédit porte intérêt au taux offert Desjardins majoré de 0,5 % au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 et est renouvelable annuellement. La marge de crédit a été utilisée jusqu'à un montant de 71,7 M\$ au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023 (jusqu'à un montant de 223,6 M\$ au cours de l'exercice 2022). Au 30 juin 2023, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit (4,5 M\$ au 31 décembre 2022). Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, un montant de 6,2 M\$ était réservé sous forme de lettre de crédit en lien avec les garanties et cautionnements.

Note 14 – Capital-actions

Autorisé

Le capital-actions de CRCD comporte deux catégories d'actions, soit la catégorie A « Émission » et la catégorie B « Échange ». Ces actions sont émises sans valeur nominale et elles sont participantes, avec droit de vote et droit d'élire des administrateurs au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi.

Le 26 mars 2021, le gouvernement du Québec a autorisé CRCD à émettre des actions de catégorie A « Émission » pour un montant annuel maximal de 140 M\$ pour les périodes de capitalisation se terminant le 28 février 2022 et le 28 février 2023 et a également prolongé, pour les mêmes périodes, le programme d'échange d'actions de catégorie B « Échange » pour un montant autorisé maximal annuel de 50 M\$.

Ces mesures exceptionnelles concernant la capitalisation ont pris fin le 28 février 2023. Ainsi, pour l'émission 2023, CRCD est autorisé à lever près de 59,8 M\$, soit un montant équivalent au coût des rachats effectués pendant l'émission 2022, avec un crédit d'impôt provincial de 30 %. Quant au programme d'échange, celui-ci n'a pas été renouvelé pour 2023.

Chaque période de capitalisation a une durée de 12 mois et débute le 1^{er} mars de chaque année.

Émission

L'actif net de CRCD au 30 juin 2023 s'élève à 2 585,6 M\$ et se répartit par émission comme suit :

| Émission | Solde en M\$* | | | Rachat possible à compter de |
|-------------------------|---------------------|-------------------|----------------|---------------------------------|
| | Actions "Émissions" | Actions "Échange" | Total | |
| 2002 à juin 2016 | 1 008,1 | — | 1 008,1 | Aujourd'hui |
| Juillet à Novembre 2016 | 182,1 | — | 182,1 | Juillet à Novembre 2023 |
| 2017 | 171,5 | — | 171,5 | 2024 |
| 2018 | 167,8 | 119,2 | 287,0 | 2025 |
| 2019 | 154,0 | 114,3 | 268,3 | 2026 |
| 2020 | 164,1 | 117,0 | 281,1 | 2027 |
| 2021 | 141,6 | 50,5 | 192,1 | 2028 |
| 2022 | 144,0 | 51,4 | 195,4 | 2029 |
| Actif net | 2 133,2 | 452,4 | 2 585,6 | |

* Calculé à la valeur de l'actif net par action au 30 juin 2023.

Note 15 – Information concernant le capital

L'objectif de CRCD dans la gestion du capital est d'assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de CRCD est composé de l'actif net.

CRCD n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 14.

CRCD a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires, afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

Note 16 – Charges

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|--|--------------|
| | 2023 \$ | 2022 \$ |
| Autres frais d'exploitation | | |
| Frais informatiques | 3 813 | 4 650 |
| Honoraires pour services professionnels | 153 | 403 |
| Honoraires de conseillers en valeurs | 216 | — |
| Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités | 358 | 349 |
| Honoraires d'audit | 100 | 96 |
| Frais de garde et rémunération du fiduciaire | 58 | 62 |
| Autres charges | 475 | 60 |
| Total | 5 173 | 5 620 |
| Services aux actionnaires | | |
| Frais de fiduciaire (registrariat) | 1 232 | 1 133 |
| Communication de l'information aux actionnaires | 397 | 431 |
| Frais de distribution | 2 976 | 2 650 |
| Frais informatiques | 1 687 | 2 104 |
| Autres charges | — | 85 |
| Total | 6 292 | 6 403 |

Note 17 – Impôts sur le bénéfice

Charge (recouvrement) d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--------------|--|----------------|
| | 2023 \$ | 2022 \$ |
| Exigibles | 4 484 | (3 283) |
| Différés | (4 130) | 177 |
| Total | 354 | (3 106) |

Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | |
|--|--|----------------|
| | 2023 \$ | 2022 \$ |
| Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,5 % en 2023 et 2022 | 27 216 | (39 070) |
| Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments | | |
| Pertes (gains) réalisés et non réalisés sur investissements | (21 578) | 41 976 |
| Dividendes non imposables | (3 299) | (2 928) |
| Autres | (1 985) | (3 084) |
| Total | 354 | (3 106) |

Note 17 – Impôts sur le bénéfice (suite)

Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Actifs | | |
| Impôts en main remboursables | 33 221 | 29 249 |
| Impôts sur le bénéfice à recouvrer | — | 8 785 |
| Impôts différés | 2 475 | — |
| Total | 35 696 | 38 034 |
| Passif | | |
| Impôts sur le bénéfice à payer | (1 017) | — |
| Impôts différés | — | (1 655) |
| Total | (1 017) | (1 655) |

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit:

| | Au 30 juin 2023 \$ | Au 31 décembre 2022 \$ |
|--|--------------------------|---------------------------------|
| Impôts différés - frais d'émission et de distribution | 3 820 | 3 639 |
| Impôts différés - montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois | — | (4 261) |
| Impôts différés - autres | (1 345) | (1 033) |
| Total actif (passif) d'impôts différés | 2 475 | (1 655) |

CRCD s'attend à recouvrer 0,3 M\$ (10,3 M\$ à recouvrer au 31 décembre 2022) d'impôts sur le bénéfice au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Note 18 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à CRCD comprennent Gestion Desjardins Capital inc. (Desjardins Capital), son gestionnaire qui est une filiale de la FCDQ et qui fait partie du Mouvement Desjardins. CRCD est donc indirectement lié au Mouvement Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de CRCD.

- CRCD a retenu les services de Desjardins Capital et l'a mandaté pour qu'il assure la gestion et l'exploitation complète de CRCD, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. Cette convention de gestion qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, a été modifiée et prévoit dorénavant des renouvellements automatiques pour des termes d'un an, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. En vertu de cette convention, les frais de gestion sont équivalents à un taux maximum de 1,75 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de CRCD, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de CRCD est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de CRCD dans d'autres fonds d'investissement, que ceux-ci soient dans le portefeuille des investissements à impact économique québécois ou des autres investissements. Desjardins Capital et CRCD ont convenu que, pour un exercice donné, un ajustement pourrait également être apporté afin de permettre à CRCD de bénéficier d'économies d'échelle réalisées par Desjardins Capital liées à la croissance des actifs de CRCD. Les honoraires de négociation provenant des entreprises en portefeuille sont gagnés par Desjardins Capital, et les frais de gestion que CRCD doit payer sont diminués d'un montant équivalent.
- CRCD a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transferts des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires. En date du 1^{er} janvier 2023, une convention amendée et refondue, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 est entrée en vigueur. Des renouvellements automatiquement pour des termes d'un an, sont prévus à l'expiration du terme, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration entre les parties a été amendé et refondu en date du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée illimitée, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties.
- CRCD a confié à la FCDQ l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins et via AccèsD. En date du 1^{er} janvier 2023, une convention amendée et refondue, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025, est entrée en vigueur. Des renouvellements automatiquement pour des termes d'un an, sont prévus à l'expiration du terme, à moins d'une résiliation de la part d'une des parties. Également, CRCD s'est engagé à verser, si requis, des honoraires de projets afin de réaliser les travaux pour faire évoluer les outils et les applications supportant le processus de distribution des actions de CRCD.
- CRCD a confié au réseau des caisses Desjardins des activités relatives à la distribution de ses actions.
- CRCD a confié à la FCDQ, ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes et le rôle de contrepartiste pour les contrats de change.
- CRCD a confié à Valeurs mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.
- CRCD, par le biais de son gestionnaire, a confié à Groupe Technologies Desjardins sa stratégie de développement des technologies de l'information (plan directeur TI), notamment avec l'évolution de son logiciel de gestion des investissements.

Note 18 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Transactions entre les parties liées de CRCD

Dans le cours normal de ses activités, CRCD a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit :

| | Au 30 juin 2023 | | | Au 31 décembre 2022 | | |
|-------------------------------|-----------------------------|---|-------------|-----------------------------|---|-------------|
| | Desjardins Capital \$ | Autres parties liées ⁽¹⁾ \$ | Total \$ | Desjardins Capital \$ | Autres parties liées ⁽¹⁾ \$ | Total \$ |
| Bilans | | | | | | |
| Actif | | | | | | |
| Autres investissements | — | (71) | (71) | — | 369 | 369 |
| Immobilisations incorporelles | — | 3 699 | 3 699 | — | 5 102 | 5 102 |
| Comptes débiteurs | — | 423 | 423 | — | — | — |
| Encaisse | — | 15 522 | 15 522 | — | 5 975 | 5 975 |
| Passif | | | | | | |
| Comptes créditeurs | 1 827 | 4 260 | 6 087 | 1 496 | 5 072 | 6 568 |
| Découvert bancaire | — | — | — | — | 4 467 | 4 467 |

| | Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin | | | | | |
|------------------------------------|---|---|-------------|-----------------------------|---|-------------|
| | 2023 | | | 2022 | | |
| | Desjardins Capital \$ | Autres parties liées ⁽¹⁾ \$ | Total \$ | Desjardins Capital \$ | Autres parties liées ⁽¹⁾ \$ | Total \$ |
| États du résultat global | | | | | | |
| Produits | | | | | | |
| Gains (pertes) sur investissements | — | (2 504) | (2 504) | — | (1 354) | (1 354) |
| Frais financiers | — | (761) | (761) | — | (719) | (719) |
| Charges | | | | | | |
| Frais de gestion | 14 083 | — | 14 083 | 14 006 | — | 14 006 |
| Autres frais d'exploitation | — | 4 473 | 4 473 | — | 4 314 | 4 314 |
| Services aux actionnaires | — | 5 895 | 5 895 | — | 5 890 | 5 890 |

⁽¹⁾ Les autres parties liées comprennent la FCDQ ainsi que ses filiales, soit Valeurs mobilières Desjardins, Groupe Technologies Desjardins, Fiducie Desjardins, Desjardins Société de placement et Desjardins Gestion internationale d'actifs. Elles comprennent aussi le réseau des caisses Desjardins.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de CRCD sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 287 704 \$ (268 900 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022).

Note 19 – Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.